



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**DISTRIBUTION DE MASQUES
À DESTINATION DES PLUS PRÉCAIRES**

Rouen le 14 août 2020

Au regard de la dégradation des indicateurs sanitaires à l'échelle du département, le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime a rendu obligatoire le port du masque, dans certaines rues des centre-villes de Rouen, Le Havre ou encore de Dieppe, dans le cadre d'un dialogue avec les maires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, l'État et les acteurs associatifs accordent une attention renforcée aux personnes les plus vulnérables afin de les aider à respecter les règles en vigueur au sein des différentes zones concernées par les arrêtés préfectoraux.

En effet, avec l'entrée en vigueur de ces nouvelles mesures rendues nécessaires par le contexte sanitaire, les principaux services de la veille sociale - en particulier les maraudes de rue, les accueils de jour, le service d'accueil des demandeurs d'asile et les centres d'hébergements - sont dotés par l'État de masques supplémentaires leur permettant d'assurer une distribution plus importante aux personnes sans logement.

Lors de ces distributions, notamment à l'occasion de maraudes, les professionnels et bénévoles sensibilisent ces publics au bon usage du port du masque et aux règles en matière de gestion des déchets. Ils rappellent également les consignes habituelles relatives au respect des gestes barrières et de distanciation physique.

Pour mémoire, il est à noter que les services de l'État ont procédé à plusieurs dotations de masque au profit des personnes accueillies dans les dispositifs d'hébergement généraliste et de l'asile depuis le début du déconfinement.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex